Présentation synthétique : Compte Financier Unique 2025 VILLE

La commune a adopté le Compte Financier Unique (CFU) pour l'exercice 2025. Il s'agit d'un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.
A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de compte ».
Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote, et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.
Il simplifie les procédures car sa production est totalement dématérialisée.

La présentation générale expose l'exécution budgétaire de 2025.
Le montant des opérations de l'exercice en dépenses de fonctionnement est de 14 103 942.74€ et en recettes de fonctionnement : 15 446 231.29 €
Le montant des opérations de l'exercice en dépenses d'investissement est de 5 445 274.98 € et en recettes d'investissement : 4 132 814.50€.

Le résultat de clôture présente un excédent de fonctionnement de 5 009 816.17€, et un déficit d'investissement de 1 516 979.26 €, soit un excédent global de 3 492 836.91€

Le montant des Restes à Réaliser en dépenses est de 1 128 991.18 € et en recettes 1 497 706.84€, soit un besoin total de financement d'investissement de 1 148 263.60€.
Ainsi 3 861 552.57€ sont reportés en section de fonctionnement.

La section d'investissement :

Le détail de l'exécution est présenté à partir de la page 24.

A/ pour les dépenses :

- Chapitre 20 : pour 128 582.28 € : Il s'agit de frais d'études (notamment rénovation de l'Eglise, éclairage public), des frais d'insertion et de licence.

- Chapitre 21 : pour 908 473.01€

Ce montant comprend les dépenses au titre de l'autorisation de programme pour la rénovation de l'éclairage public soit 262 967.19€.
Il comprend également des achats de terrains, des travaux de rénovation de bâtiments, d'outillage pour les services techniques, de pose de clôtures, d'achat de matériels informatiques notamment les VPI pour les écoles, et la visiophones, de mobilier et de matériels électroménagers.

- Chapitre 23 : pour 2 698 284.65€

Ce montant comprend les dépenses au titre des autorisation de programme :
Rénovation de l'Eglise Sainte barbe pour 1 076 357.90€ et
Reconstruction de la salle Douphy pour 1 187 665.17€

Un bilan détaillé des Autorisation des Programme et des Crédits de Paiement a été fourni en annexe.

Le chapitre 23 comprend également : des travaux de réfection de toiture et charpente des bâtiments, des sanitaires de l'école saint Exupéry, de la construction d'une piste de BMX Race, ainsi que de paiement d'avance dans le cadre du marché public de reconstruction de la salle Douphy.

- Chapitre 10: pour 30 009.86€. Il s'agit d'un reversement de trop perçu de taxe d'aménagement.

- Chapitre 16 : pour 1 285 531.05€.

Il s'agit de l'annuité en capital des emprunts.
Au 31 12 2025 Lle capital restant du était de 6 558 316€, le ratio de désendettement est de 3,1 ans, l'épargne de gestion 2 309 920€, l'épargne brute : 2 137 814€, l'épargne nette : 852 283.€ et le fonds de roulement : 3 575 647€

- Chapitre 27: Pour 111 353.68€, il s'agit des avances versées par le budget principal au budget lotissement du Lac.

- Chapitre 040 : pour 107 445.33€

Il s'agit d'écritures d'ordre, dépense d'investissement qui s'équilibrent en recette de fonctionnement, chapitre 042. (amortissement des subventions d'investissement,et transfert des travaux en régie).

- Chapitre 041 : pour 175 585.12€

Il s'agit d'écritures d'ordre qui s'équilibrent en recette d'investissement chapitre 041 : transfert des frais d'annonce et d'études, et régularisation des paiement d'avances sur les marchés publics.

B/ pour les recettes :

Le détail de l'exécution est présenté à partir de la page 27.

- Chapitre 13 : pour 488 989.30€

Il s'agit du versement de subventions d'investissement et du produit des amendes de police.

Il s'agit notamment des subventions versées par la CAF, le Département, la Région, l' Etat, la CABBALR, l'Agence Nationale pour le Sport, pour : la rénovation du multi accueil, de la création du BMX PUMPTRCK, de la rénovation des sanitaires de l'école Suzanne Blin et saint Exupéry, la fourniture de VPI dans les écoles, la rénovation de l'éclairage public, de l'Eglise Sainte Barbe, des salles de sport Maistre et Viard.

- Chapitre 16 : pour 1 000 000€

Un emprunt a été contacté auprès de la banque postale à taux fixe de 3.75% sur 20 ans.

- Chapitre 10 : 803 510.47€

réparti pour le FCTVA, l'affectation de résultats et la Taxe Locale d'Aménagement,

- Chapitre 27 : pour 50 754.00€

il s'agit du solde de remboursement du capital d'emprunts supportés par la ville du par la CABBALR suite au transfert de Loisinord en 2014.

- Chapitre 040 :

II s'agit des écritures d'ordre pour 1 613 975.61€, Il s'agit de recettes d'investissement, qui s'équilibrent avec les dépenses de fonctionnement, chapitre 042.(cessions et amortissements)

- Chapitre 041 : 175 585.12€

Il s'agit d'écritures d'ordre qui s'équilibrent en recette d'investissement chapitre 041 : transfert des frais d'annonce et d'études, et régularisation des paiement d'avances sur les marchés publics.

La section de fonctionnement :

Le détail de l'exécution est présenté à partir de la page 37.

A/ pour les dépenses :

- Chapitre 011 : pour 3 864 026.60€

Il s'agit des dépenses pour le fonctionnement des services, paiement des fluides, entretien des voiries, entretien et assurances des bâtiments et véhicules, paiement des taxes.

- Chapitre 012 : pour 7 131 430.44€.

Il s'agit des charges de personnel.

- Chapitre 014 : pour 481 671.00€

Il s'agit de reversement de dégrèvement et du Fonds National des Garanties Individuelles des Ressources. Ce fonds a été crée lors de la suppression de la taxe professionnelle. Il assure le maintien des ressources des communes par un prélèvement ou un reversement.

- Chapitre 65 : pour 831 230.07€

Il s'agit essentiellement des charges liées à l'assemblée locale, du paiement des subventions : aux associations, et subvention d'équilibre aux budgets annexes CAHL et CCAS.

- Chapitre 66 :

Les charges financières, pour le paiement des intérêts, d'ICNE et de commission s'élèvent à 159 542.02 €.

- Chapitre 67 :

Le montant des titres annulés sur exercice antérieur s'élève à 35€ (chèque impayé marché noël 2024)

- Chapitre 68 :

Les dotations aux provisions s'élèvent à 22 032.00€ réparti comme suit : 482.00€ pour les restes à recouvrer et 21 550.00€ pour le paiement des journées CET.

- Chapitre 042 : pour 1 613 975.61€

Il s'agit des écritures d'ordre pour les dotations aux amortissements, et des sorties d'actif

B/ pour les recettes :

Le détail de l'exécution est présenté à partir de la page 42

- Chapitre 013 : pour 64 759.44€

Il s'agit des remboursements de rémunérations par la CPAM.

- Chapitre 70 : pour 557 722.41€

Il s'agit du produit des régies communales et des redevances.

- Chapitre 73: pour 1 166 539.64€

Il s'agit de l'attribution de compensation versée par notre EPCI de rattachement, de la part communale de l'accise sur l'électricité (reversement par la FDE) du Fonds de péréquation des ressources intercommunales.(une fraction des ressources fiscales des collectivités est prélevée et reversée aux collectivités moins favorisée)

- Chapitre 731:

Le produit de la fiscalité locale s'élève à5 272 629.96 €, dont 5 059 633.00€ au titre des impôts locaux, avec des taux maintenus :
TH 8.89% TFB : 57.75% et TFNB :90.56%

- Chapitre 74 :

Le montant des dotations et des participations reçues est de 7 113 786.71€, regroupant notamment les dotations de l'Etat, le FCTVA sur les dépenses éligibles de fonctionnement, les participations de la CAF, du Département…

- Chapitre 75 : pour 443 051.93€

Essentiellement revenus des immeubles et fermages, et remboursement des salaires des agents relevant du régime CNRACL.

- Chapitre 76: pour 2 284.00€. Il s'agit du solde de remboursement des intérêts dus à la par la CABBALR suite au transfert des équipement de Loisinord en 2014.

- Chapitre 77 : pour 717 327.35€

Il s'agit de produit des cessions et de mandats annulés sur exercice antérieur. (avoirs)

- Chapitre 78 : pour 674.52€

Il s'agit d'une reprise de provision, effectuée à la demande du comptable au regard de l'évolution du risque.

- Chapitre 042 : pour 107 445.33€

Il s'agit d'écritures d'ordre, dépense d'investissement qui s'équilibrent en recette de fonctionnement, chapitre 042. (amortissement des subventions d'investissement,et transfert des travaux en régie).

L'Etat des Contrôles du Compte Financier (ECCF) sur le budget de la commune relève des anomalies, liées à la présentation des A Autorisations de Programmes

En effet, la vue détaillée reprend pour chacun des chapitres 21 ou 23, les dépenses liées aux Autorisations de Programme (chapitres dédies 2401-2042 et 2403).
Alors que la vue d'ensemble ne reprend que les chapitre 21 ou 23, sans les Autorisations de Programme.

Dans le document « annexes aux CFU » :
Sont présentes les annexes relatives à la dette, aux provisions, aux concours financiers et aux avantages en nature, à l'état du personnel, ainsi que le budget vert.